

# COMMUNE DE CASTELLA

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MARS 2023**

Date de convocation : 22 Février 2023

Date d'affichage : 22 Février 2023

**PRESENTS** : Mmes CARRE Sabine, BARTHEROTTE Corine, SIMONELLI Fabienne, Mrs DE PAOLI Georges, MISSUD Fabien, RIVIERE Didier, SIMONET Didier, TESTU Bruno, LUISA Jean-Paul

**ABSENTS et EXCUSES** : GAGNANT Francis (excusé)

Ouverture de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : TESTU Bruno

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- FCTVA
- Déplacement chemin de Randonnées (Pech d'Ané)
- RGPG
- CONSIL 47
- Plan Communal de Sauvegarde
- Point Travaux salle des fêtes
- Point photovoltaïque
- Repas retraités
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Madame le Maire indique qu'une délibération est ajoutée à l'ordre du jour concernant le local de l'association des chasseurs

### **1er point : Approbation du CR précédent**

Le CR est approuvé à l'unanimité

### **2ème point : Délibération concernant le FCTVA**

Madame le Maire indique que comme les années précédentes, une délibération doit être prise pour pouvoir récupérer la TVA sur les investissements d'une valeur inférieure à 500€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

### **3ème point : Délibération concernant le déplacement du chemin rural de Pech d'Ané**

Une demande de Madame RUFFIER MONET (née Chmielewsky) a été faite par courrier et propose un tracé présenté au conseil municipal. Le projet consiste à dévier le chemin actuel passant entre les habitations en le déplaçant en limites de parcelle de la future vente. Le conseil municipal accepte ce déplacement sous condition qu'il soit rendu en état d'utilisation et sans aucun frais pour la commune.

### **4ème point : RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)**

Le RGPD est obligatoire. Le CDG propose deux conventions :

- Soit en autonomie pour un montant de 540 euros/an, mais nous devons nommer un délégué qui ne peut-être ni maire, ni élus ni secrétaire
- Soit une convention en accompagnement pour un montant de 600 euros/an ou nous devons nommer un référent

M. Fabien MISSUD accepte la tâche.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention « en accompagnement »

### **5ème point : CONSIL 47**

Le CONSIL 47 est une antenne du CDG et est un soutien en matière juridique. La convention à renouveler passe de 465€ à 710€. Le conseil municipal demande à Madame le Maire de se renseigner si un autre organisme pourrait faire la même chose pour un coût inférieur (par exemple la CAGV). Question remise à plus tard.

### 7ème point : Local de chasse La Croix Blanche

La société de chasse (Castella- Bajamont-La Croix-Blanche) souhaite réaliser une dalle de béton près de leur local d'une surface de 73 m<sup>2</sup> ou 106m<sup>2</sup> pour un coût de 5138€. La commune de La Croix Blanche propriétaire des lieux indique que la participation de Castella serait de 1296€.

Le conseil municipal refuse de participer à cette hauteur pour un investissement sur la commune de La Croix Blanche. Ces travaux ne font pas partie du fonctionnement de la société de chasse. Le conseil municipal attend une autre proposition.

### 8ème point : Prévisions travaux salle des fêtes

Point sur les demandes de subventions. En plus de la DSIL (40%) et du FACIL (25%) le projet peut faire aussi l'objet de la subvention Fonds vert (15%). Avec la subvention du fonds vert, il pourrait rester à la charge de la commune 20% du montant HT

### 9ème point : Projet photovoltaïque

Monsieur LEPERS président de la CAGV s'est rendu sur place pour se rendre compte du projet.

L'étude de la CAGV impose un retrait de 100m par rapport aux habitations dans le cas de trackers.

### 10ème point : Repas de départ des retraitées

La date est fixée au vendredi 31 mars, restaurant non encore déterminé.

### 11ème point : Plan Communal de Sauvegarde

Finalisation du PCS en attribuant différentes tâches

Clôture de séance à 23h30

LE MAIRE

BARTHEROTTE Corine



LE SECRETAIRE DE SEANCE

BRUNO TESTU

